



MAIRIE DE JEUXEY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 MAI 2022

Le Conseil Municipal de JEUXEY, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20H30 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXEY, sous la présidence de Monsieur Oreste TIMOTEO.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 08 avril 2022.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter deux points à l'ordre du jour.

- **RÉORGANISATION ET EXTENSION DE LA DECHETTERIE**

Par arrêté n°19/2022/ENV du 10 mars 2022 le préfet des Vosges a prescrit une consultation du public d'une durée de 29 jours sur le dossier présenté par le SICOVAD qui est représenté par M. Maxime DUFOUR, directeur général des services, et dont l'adresse du siège social est 4, Allée Saint-Arnould – Epinal (88000), en vue d'obtenir l'enregistrement de la réorganisation et de l'extension de sa déchetterie sise à Epinal (88000), sur son site de Razimont.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à ce dossier de demande d'enregistrement.

- **CAE – PLAN DE MOBILITÉ**

Le Maire présente le plan de Mobilités de la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal) pour la période 2022-2032, reçu à la date du 23/03/2022

Le projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés à l'occasion de nombreux ateliers et comités de pilotage organisés sur l'ensemble du territoire en 2019, 2020, et 2021. 4 orientations et 34 actions constituent ainsi le Plan de Mobilités telles que :

Orientation 1 : Un Plan de Mobilité au service de l'ensemble du territoire

Orientation 2 : Un cadre de vie amélioré, apaisé et un espace public réinventé

Orientation 3 : Une offre de mobilité pour tous, innovante et évolutive.

Orientation 4 : Vers une nouvelle culture des mobilités

La CAE :

- **SOLLICITE** l'avis du Conseil Municipal de Jeuxey en tant que Personne Publique Associée.
- **SOUJETTRA** le projet à la population à travers une enquête publique organisée par la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal de Jeuxey, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable au plan de mobilité de la CAE pour la période 2022-2032.

- **SDEV – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » - 2023-2026**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la compétence optionnelle « éclairage public – investissement et maintenance pour les années 2023, 2024, 2025, 2026»

Le Maire rappelle la délibération n°33/2018.

Entendu son Rapporteur, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

DÉCIDE de transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'investissement et la maintenance au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026

INDIQUE que la Commune ne dispose pas d'un contrat de maintenance en cours avec une autre entreprise.

- **MAM – CREATION D'UN BAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) prévue au 01 Septembre 2022 au 3bis Rue de l'Eglise.

S'agissant d'un nouveau local, il convient d'élaborer un bail de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en location le local de la future MAM susmentionnée
- **DECIDE** d'attribuer le bail de location de la future MAM à l'association « Bulles d'éveil et rayons de soleil » représentée en la personne de Madame Virginie LORiot.

- **GROUPE SCOLAIRE – DETERMINATION DU NOM DE L'ECOLE**

Le Maire rappelle la délibération n° 37/2016 portant sur la création du groupe scolaire de Jeuxy, en convention avec les communes de Dignonville, Jeuxy, Longchamp, Villoncourt, et Vaudéville,

Le Maire informe le Conseil que la dénomination étant de la compétence de la collectivité (Loi n°86-972 du 19 août 1986), il appartient au Conseil Municipal de décider de la dénomination des écoles maternelles et élémentaires.

CONSIDERANT que le Groupe Scolaire constitue un projet intercommunal

CONSIDÉRANT que la séance du COPIL du 23 mars 2021, propose le nom de « Julie-Victoire DAUBIÉ », justifié par le remplissage des 3 critères suivants :

- Valoriser une femme
- Valoriser l'histoire locale vosgienne
- Valoriser le symbole d'éducation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de nommer le groupe scolaire « Julie-Victoire DAUBIÉ »

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

• **EXTRASCOLAIRE – VOTE DU TARIF 2022**

La Commune de Jeuxey disposant d'un groupe scolaire équipé de locaux permettant de proposer un centre aéré aux enfants des familles le souhaitant, il convient de déterminer les tarifs pour la période du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2022.

Le Maire rappelle les tarifs qui étaient en vigueur du 12 au 30 juillet 2021, conformément à la délibération n°19/2021 :

- Le prix de la semaine animation et garderie :

<i>Jusqu'à 650.00 € de quotient familial</i>	<i>Entre 650.00 € et 900 € de quotient familial</i>	<i>Au-delà de 900 € de quotient familial</i>
<i>1^{er} enfant : 55.00€/sem</i>	<i>1^{er} enfant : 60.00 €/sem</i>	<i>1^{er} enfant : 65.00 €/sem</i>
<i>A partir du 2^{ème} enfant 50.00€/sem</i>	<i>A partir du 2^{ème} enfant : 55.00 €/sem</i>	<i>A partir du 2^{ème} enfant : 60.00 €/sem</i>

- Le prix du repas à 4,50 €/jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie d'un conseiller concerné, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de fixer le prix de la semaine animation et garderie comme suit :

≤ 650,00€ de quotient familial	De 650,01€ à 900,00€ de quotient familial	> 900,00€ de quotient familial
1 ^{er} enfant : 55,00€/sem	1 ^{er} enfant : 65,00€/sem	1 ^{er} enfant : 70,00€/sem
À partir du 2 ^e enfant : 50,00€	À partir du 2 ^e enfant : 60,00€/sem	À partir du 2 ^e enfant : 65,00€/sem

- **DÉCIDE** de fixer le prix du repas comme suit :

Prix du repas
4,80€/jour

- **PRECISE** que les tarifs comprennent l'encadrement par les animateurs et le personnel communal, les sorties, et les transports

- **PRECISE** que le centre aéré sera fermé le jour de la fête nationale au 14 juillet, et que par conséquent cette journée sera déduite des factures.

- **SAFER : Acquisition de l'outil VIGIFONCIER**

La SAFER Grand Est propose aux communes un dispositif d'information foncière leur permettant de connaître, sur un périmètre donné, toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) appelées aussi « notifications de projets de vente » portées à la connaissance de la SAFER.

Par la signature d'une convention avec la SAFER Grand Est, la commune de JEUXEY a l'opportunité d'adhérer à ce service et de disposer d'une veille foncière sur son territoire communal pendant cinq ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver la convention entre la commune et la SAFER
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe ainsi que tous les documents y afférant.
 - **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget.
-
- **SISSE – COTISATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE D'EPINAL**

Le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Epinal a pour but de créer entretenir et gérer les installations sportives destinées à l'usage des élèves des collèges d'Epinal et aux habitants du secteur scolaire. Il regroupe les communes d'Aydoilles, La Baffe, Chantraine, Deyvillers, Dinozé, Dogneville, Epinal, Fontenay, Jeuxy et Longchamp.

À ce titre, le SISSE arrête chaque année une contribution pour ses communes membres, se calculant sur la base d'un Prorata.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer une délibération pour s'acquitter des cotisations du SISSE

CONSIDERANT que l'adhésion au SISSE est très ancienne, et qu'aucune délibération n'a pu être retrouvée à ce sujet

CONSIDERANT que la Commune de Jeuxy a toujours dûment réglé au SISSE le montant de la cotisation lui étant assigné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de continuer à verser la cotisation au SISSE
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

DROIT DE PREAMPTION

Information au conseil de la non-utilisation du droit de préemption pour le dossier de Monsieur MARIE.

TRAVAUX DIVERS

- Gravillons déposés sur le terrain de pétanque Place Abbé Maire

PÊCHE

27 enfants inscrits à la pêche à l'étang de Jeuxy pour le samedi 07 mai à 14h00.

CÉRÉMONIE

Un dépôt de gerbe aura lieu à la cérémonie du 8 mai.

VOIRIE

La réfection de la chaussée va être effectuée sur la D420 du 18 au 25 mai, entre la sortie de Deyvillers jusqu'à l'entrée D'Aydoilles.

JOBS D'ETE

La Commune recherche toujours des jeunes intéressés pour travailler à la Commune cet été, pour l'instant deux candidatures ont été reçues.

Clôture du conseil : 23h15

Prochain conseil municipal : 24 juin : 20h30

À JEUXEY, le 09 Mai 2022

Le Maire

Oreste TIMOTEO

